

Fiche technique – Transil +

Cures & Durcisseurs



Durcisseur pour béton routier

OÙ ACHETER CE PRODUIT ?

Demander les coordonnées de
votre **distributeur local** à
l'adresse :

info@convergent-group.com

CONDITIONNEMENTS

- Bidon Plastique : 20 L
- Container IBC : 1000 L

INFORMATIONS

 technical@convergent-group.com

 +32 60 390 752

 www.convergent-group.com

Transil+ est un durcisseur spécialement formulé pour le béton des routes, offrant une protection renforcée contre les agressions extérieures. Ce produit agit comme un agent de densification et de scellement de haute performance, conférant au béton une résistance accrue à l'usure mécanique, aux cycles gel-dégel, à la pénétration d'eau et aux agents chimiques tels que les chlorures. Idéal pour les infrastructures routières soumises à de fortes sollicitations, **Transil+** améliore la durabilité et la longévité des chaussées en béton, tout en facilitant leur entretien. Son application simple et efficace en une seule étape garantit une protection durable contre les effets du temps et des environnements agressifs.

AVANTAGES

- ✓ Protège des dommages provoqués par les sels et le cycle gel-dégel
- ✓ Durcit la surface, la densifie et la rend anti-poussière
- ✓ Réduit l'efflorescence
- ✓ Ne provoque pas de réaction alcali silice ni de faïençage
- ✓ Base aqueuse
- ✓ COV < 1 g/L
- ✓ Facile à appliquer, en une seule couche
- ✓ Résiste mieux aux taches et à la poussière



Fiche technique – Transil +

PROPRIÉTÉS

- Couleur : Transparent
- Odeur : Sans odeur
- Densité : 1
- pH : 11,5
- Base aqueuse
- Conservation : 1 an dans son conditionnement d'origine scellé

UTILISATION

- ✓ Béton routier

RENDEMENTS ESTIMÉS

- ✓ 1 Litre pour 8 à 15 m²/L
- ✓ Le rendement varie en fonction de la finition et de la porosité du béton

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Lire attentivement la fiche de sécurité disponible sur demande

APPLICATION

Lire attentivement et suivre scrupuleusement le système d'application disponible sur demande

GARANTIE

AVIS DE GARANTIE LIMITÉE. Nous nous efforçons d'appliquer des normes rigoureuses, que ce soit au niveau de la fabrication de nos produits ou des informations que nous fournissons concernant les produits eux-mêmes ou leur utilisation. Nous garantissons leur bonne qualité. Nous remplacerons ou choisirons de rembourser le prix d'achat de tout produit avéré défectueux. Les résultats satisfaisants ne dépendent pas seulement de la qualité de nos produits, mais également de nombreux facteurs échappant à notre contrôle. Par conséquent, hormis le remplacement ou le remboursement stipulé précédemment, CONVERGENT GROUP SA N'OFFRE POUR SES PRODUITS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE COMPRIS LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION DU PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER, ET CONVERGENT GROUP SA n'assumera aucune autre responsabilité à ce propos. Toute réclamation concernant un produit défectueux doit être introduite par écrit dans un délai d'un (1) an à dater de l'expédition. Aucune réclamation ne sera prise en compte sans notification écrite ou au-delà du délai spécifié. L'utilisateur déterminera si les produits conviennent pour l'utilisation qu'il souhaite en faire et assumera tous les risques et responsabilités y relatives. Ces informations, ainsi que toute autre recommandation technique sont basées sur la connaissance et l'expérience actuelles de Convergent Group SA. Cependant, Convergent Group SA n'assumera aucune responsabilité concernant la mise à disposition de ces informations et recommandations, compris dans la mesure où ces informations et recommandations peuvent concerner les droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment les droits liés aux brevets. Convergent Group SA rejette toute GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION DU PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER. CONVERGENT GROUP SA NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU FORTUITS CONSÉCUTIFS (DONT LA PERTE DE PROFITS) DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT. Convergent Group SA se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des progrès en matière de technologie ou de toute autre avancée. Il est de la responsabilité et de l'obligation du client d'inspecter et de tester avec précaution toutes les marchandises reçues. L'efficacité des produits décrits dans le présent document devrait être vérifiée par des tests réalisés exclusivement par des experts qualifiés. Il est de la seule responsabilité du client d'effectuer et d'assurer de tels tests. La référence faite à des marques utilisées par d'autres sociétés n'est ni une recommandation, ni de la publicité pour ces produits et cela ne signifie par que des produits semblables ne puissent être utilisés. Convergent Group se réserve le droit de modifier les spécifications reprises dans ce document à tout moment, sans préavis. Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, exactes et précises. Cette documentation est fournie en toute bonne foi. Néanmoins, elle ne constitue en rien une quelconque garantie, explicite ou implicite, quant à la qualité marchande, à l'adéquation à un usage particulier, à l'exhaustivité ou autre. Cette documentation vous est proposée uniquement à titre informatif et Convergent Group SA décline toute responsabilité découlant de son utilisation. Convergent Group ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable d'un quelconque dommage, fortuit ou consécutif, résultant de son utilisation. Ces informations ne se prétendent pas exhaustives. La façon d'utiliser, les conditions d'utilisation et la manipulation de tout produit peuvent impliquer des considérations supplémentaires spécifiques à l'utilisateur ou à l'utilisation qui sera faite du produit. Rien de ce qui précède ne devrait être considéré comme une autorisation ou une recommandation à porter atteinte aux brevets ou à tout autre usage particulier. Aucun agent, représentant ou employé de cette société n'est autorisé à modifier les termes de ce document.

Convergent Group S.A. Tous droits réservés.

Pentra® est une marque déposée de Convergent Group S.A. La marque et le logo Nano-Lithium® sont des marques déposées d'Advanced Concrete Technologies, LLC (« ADVAN ») et une sous-licence a été accordée à Convergent Group S.A. sous forme d'une licence de technologie conjointe non exclusive. Tous droits réservés. Les produits fabriqués et commercialisés par CONVERGENT GROUP S.A. sont protégés par des brevets et/ou des brevets en cours sous licence aux États-Unis et dans d'autres pays au nom d'ADVANCED CONCRETE TECHNOLOGIES, LLC. ADVANCED CONCRETE TECHNOLOGIES, LLC n'est pas responsable de la performance du produit ou du produit. Date de révision : 04-09-2025